

Travaux de couverture

L'exécution de travaux de couverture exige des couvreurs expérimentés, dotés de réelles compétences pour l'installation des différents types d'échafaudages. Le choix des matériels permettant de travailler en hauteur et en sécurité doit prendre en compte la nature du bâtiment, sa situation et son environnement.

RUBRIQUE COORDONNÉE PAR PASCAL GARROUSTE

Le + prévention

Les passages couverts repliables

Les passages couverts repliables 4 sont des équipements indispensables pour protéger les piétons de la chute de matériaux ou d'outils en bordure de chantiers. Grâce à leurs parties repliables (casquette et allège basse), ils sont faciles à transporter et à mettre en œuvre. Ils sont disponibles en deux modèles selon la largeur intérieure : 1,08 m (poids 300 kg) ou 1,38 m (poids 380 kg) par 2,40 m de longueur. www.s-b-c.fr



Échafaudages sur consoles suspendues

Les échafaudages sur consoles suspendues 6 sont des équipements de travail en hauteur. Ils doivent être conformes à la norme NF EN 13 374 classe C. Ils se fixent aux façades, selon le cas, via des tiges traversantes avec plaques de répartition, ou des chevilles à scellement chimique dans les murs, par crosse avec élingue de sécurité. La notice de montage indique les efforts que doivent supporter les murs supports.

À la loupe

Pistolet cloueur à gaz

Ce pistolet cloueur spécial charpentier-couvreur à gaz permet une totale autonomie en zones de travail grâce à sa batterie. Muni d'une poignée ergonomique surmoulée et d'une batterie en ligne, il offre un meilleur équilibre et un confort d'utilisation. Il pèse 3,4 kg et les vibrations main-bras sont de 1,7 m/s². www.bostitch.fr



Protections bas de versant

L'échafaudage de pied couvreur 3, avec sa passerelle qui repose sur deux tours, ainsi que l'échafaudage de pied 1 peuvent être utilisés pour constituer une protection bas de versant (surface de recueil) sous réserve que le nombre, l'implantation et la résistance des ancrages au droit du plancher haut soient définis par la notice d'instructions du fabricant de l'échafaudage. Les garde-corps seront doublés avec un filet de sécurité type U (norme NF EN 1263-1).

Passerelles de circulation

Constitué de plaques en polyuréthane rigide habillées en sous-face d'une mousse de protection des supports, l'Echafait 2 permet de réaliser des passerelles de circulation avec des garde-corps intégrés sur tous types de toitures et de reprendre des échafaudages de pied. La limite de pente admissible est de 60°. Au-delà, des précautions d'amarrage doivent être prises et les mesures validées par une personne expérimentée et compétente.

Montage, démontage et vérifications

Tous les échafaudages doivent être montés et démontés en sécurité, suivant la notice de montage du fabricant, par des opérateurs formés et sous l'autorité d'une personne compétente. Ils font l'objet d'une vérification initiale à la mise ou remise en service, puis d'une vérification journalière et trimestrielle pour s'assurer de leur bon état de conservation.

Points de vigilance

En 2014, les statistiques de la CNAMTS ont recensé 4 997 accidents du travail, dont 6 mortels, sur les 43 102 salariés que représentent les couvreurs. La manutention manuelle des matériels et des matériaux représente 46 % de ces accidents, suivie des chutes de hauteur (24 %) et de l'outillage à main (17 %).